

6 Société et Culture

Education/Lycée technique de Ntoun

Les élèves en colère investissent la rue



Une vue du carrefour qui a été le théâtre des affrontements entre élèves et gendarmes.



Mme le proviseur du lycée technique de Ntoun, Lucie Mengue m'Oye regrette que les élèves s'en soient pris aux biens des populations.



Le portail du Lycée technique de Ntoun restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

LBON
Libreville/Gabon

Fatigués de prendre leur mal en patience face au retard dans le paiement de leurs bourses scolaires, les élèves du lycée technique de Ntoun ont déclenché hier, en matinée, un mouvement d'humeur qui a failli dégénérer. En effet, pour manifester leur mécontentement, les intéressés ont érigé des barricades sur la nationale 1, des heures durant, avant que les éléments de la gendarmerie ne viennent les disperser.

LA tension était vive hier à Ntoun (département du Komo Mondah), en raison de la grève déclenchée en matinée par les apprenants du lycée technique de la localité. Ne pouvant plus supporter d'attendre indéfiniment le paiement des bourses scolaires des deuxième et troisième trimestres de l'année dernière, ainsi que celle du premier trimestre de l'année en cours dite de passage, les lycéens de Ntoun n'ont eu d'autre solution que d'enclencher un mouvement d'humeur. Ainsi, pour bien se faire entendre, ils ne se sont pas contentés de boycotter les cours, mais ont plutôt pris la direction de la route principale, la nationale 1 en y érigeant des barricades. Les élèves en colère ont entamé une marche jusqu'au poste de gendarmerie afin d'empêcher tout véhicule d'accéder dans la ville. Tout au long du trajet, des actes de vandalisme ont été signalés, notamment la destruction de certains biens tels que les véhicules et autres marchandises. Plusieurs tentatives de retour au calme initiées par les gendarmes en poste se sont avérées infructueuses, se transformant même en affront de la part des manifestants. Face à la menace, un renfort a été dépêché de Libreville sur intervention du commandant de bri-

gade. Le contingent suffisamment équipé, arrivé de la capitale quelques heures plus tard, a dû faire usage des bombes lacrymogènes pour disperser les grévistes. Plusieurs heures auront cependant été nécessaires pour venir à bout des lycéens en colère, ceux-ci ayant opposé une farouche résistance aux forces de l'ordre, avant d'abdiquer finalement. Lors du passage de notre reporter, en début d'après midi, le calme était déjà revenu dans la ville et la circulation rétablie.

A en croire certains élèves rencontrés, outre le paiement des bourses toujours attendu, d'autres points tel que le transport font partie de leurs revendications. En effet, résidant pour la plupart à Libreville, ils affirment qu'ils déboursent en moyenne 2000 francs par jour pour se rendre au cours. Ce qui est vécu comme un supplice pour certains d'entre eux issus des familles démunies. Aussi, interpellent-ils les pouvoirs publics afin qu'une solution soit trouvée à ce problème. "Nous réclamons que la Sogatra (Société gabonaise de transport) nous transporte jusqu'au lycée à 300 francs, au lieu de nous déposer au marché comme ils le font actuellement. Ce qui nous oblige encore à déboursier entre 200 et 400 francs.", se plaint un élève sous couvert de l'anonymat. Réagissant à ce mouvement qui vient, encore une fois, paralyser les enseignements déjà perturbés par la grève des enseignants de l'établissement depuis le 4 janvier courant, la direction a pris la décision de suspendre les cours jusqu'à nouvel ordre. Interrogée sur les moyens à mettre en œuvre en vue d'une sortie de crise rapide, madame le proviseur, Lucie Mengue m'Oye, a tenu à rassurer: "Nous userons de toutes les voies pour que les problèmes posés trouvent rapidement des solutions". Non sans re-

gretter que certains grévistes s'en soient pris aux biens des populations. Aux dernières nouvelles,

une rencontre est programmée, cet après-midi, au ministère de l'Éducation nationale et de l'En-

seignement technique entre le ministre, Florentin Moussavou, le proviseur, assisté de quelques

membres du personnel d'encadrement ainsi que les représentants de la coopérative scolaire.

MAIRIE D'AKANDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES



Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **26 JANVIER 2016**
Appel d'offres : N°001/MA/2015
Nom du projet : Acquisition de véhicules
Source de financement : Budget de la Mairie

OBJET

La Mairie d'Akanda lance un appel d'offres pour l'acquisition de divers équipements.

ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (02) lots suivants :

- Lot n°1 : acquisition de 11 stations wagons grand luxe;
- Lot n°2 : acquisition de 4 Pick-up 4*4 double cabine standards.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat peut être attributaire de 2 lots.

PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au trésor public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des

renseignements complémentaires à la même adresse :

Mairie d'Akanda
Cabinet du Maire

B.P : 20 398 Tel. : 07 41 23 99/07 42 66 45
AVORE MBAME, avant la BODEGA

Le paiement devra être fait par référence au présent appel d'offres en se présentant au guichet du Trésor Public à Libreville.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article et 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **09 Février 2016 à 9h00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **09 Février 2016 à 10 heures à la mairie d'Akanda sise au quartier Avore Mbame, avant la BODEGA.**

Le Directeur Général du Budget et
Des Finances Publiques

Jean Fidèle OTANDAULT

Le Maire de la Commune
d'Akanda

Claude Michel SEZALORY